



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108461

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». L'étude préconise notamment d'instaurer une enquête publique annuelle sur l'insertion professionnelle des jeunes selon leurs diplômes. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait du rapprochement entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise une de ses premières préoccupations en s'attachant, en particulier, à renforcer les liens entre le système éducatif et l'emploi. Plusieurs rapports ont nourri sa réflexion et plus particulièrement le rapport réalisé par la commission du débat national « Université-emploi », présidée par le recteur Patrick Hetzel, remis au Premier ministre le 24 octobre 2006. Les préconisations retenues s'articulent autour de trois grandes orientations : lutter contre l'échec principalement dans le premier cycle universitaire ; améliorer l'insertion professionnelle des diplômés ; rapprocher durablement l'université du marché du travail. Avant même la présentation du rapport final, le Gouvernement a décidé d'agir, en mettant en oeuvre toute une série de mesures. Un délégué interministériel à l'orientation a été nommé. Il est, aux termes du décret n° 2006-1137 du 11 septembre 2006, chargé de coordonner les actions de l'État dans les domaines de l'information sur les métiers, de l'orientation scolaire et dans les établissements de l'enseignement supérieur, de la préparation à l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes. Il veille, en tant que de besoin, à l'articulation de ces actions avec celles des collectivités territoriales et des entreprises. Il assure la mise en place et le suivi du schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle qui permettra notamment de mieux adapter la carte des formations à l'emploi, et d'éclairer les élèves dans leur parcours, de l'enseignement secondaire à l'université, avec une attention particulière sur la transition entre le lycée et l'université. Le portail étudiant, lancé en mai 2006, contribue à l'amélioration de l'orientation en particulier par la mise en regard des formations, des taux de réussite et des taux d'insertion professionnelle pour chacune des universités. Cette connaissance plus précise des réalités des métiers auxquels préparent les formations développées dans les établissements permettra aux étudiants d'élaborer un projet professionnel en toute connaissance de cause. Au travers des contrats quadriennaux passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur, ceux-ci sont invités à mettre en place un observatoire des parcours et de l'insertion professionnelle de leurs diplômés. Enfin, dans le prolongement des travaux de la commission du débat national « Université-emploi », il a été proposé aux présidents d'université de mettre en place des plates-formes d'insertion professionnelle. Ces structures seront chargées d'analyser les mécanismes locaux d'accès à l'emploi des étudiants, de caractériser l'environnement économique des établissements d'enseignement supérieur et d'organiser des partenariats avec les milieux professionnels et les collectivités territoriales. Elles auront également vocation à encourager les dispositifs de nature à aider les diplômés dans leurs recherches d'emploi. Les analyses conduites, comme les dynamiques enclenchées, devraient infléchir l'offre de formation des universités et améliorer l'information des jeunes et de

l'ensemble des acteurs des marchés de travail locaux.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108461

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11218

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1854